MINISTÈRE
DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE,
DES POSTES
ET DES TÉLÉGRAPHES.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900.

DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'EXPLOITATION.

CONGRÈS INTERNATIONAUX.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Paris, 1er décembre 1899.

IXe CONGRÈS INTERNATIONAL
DE PHARMACIE.

(PARIS, 1900.)

Monsieur et honoré Confrère,

A l'issue du 8e Congrès international de pharmacie qui a eu lieu à Bruxelles en 1897, les membres et les délégués présents ont décidé que la 9e session des Congrès internationaux de pharmacie se tiendrait à Paris en 1900, pendant la durée de l'Exposition universelle qui doit attirer dans la capitale française les nombreux visiteurs désireux de venir admirer toutes les merveilles qui seront réunies au Champ de Mars et qui représenteront, sous les formes les plus variées, les manifestations les plus brillantes du génie national de tous les pays du monde dans toutes les branches de l'activité humaine.

Toutes les associations professionnelles françaises, aussi bien celles qui, comme la Société de pharmacie de Paris, ont un caractère exclusivement scientifique, que celles qui, comme l'Association générale des pharmaciens de France, comme la Société de prévoyance des pharmaciens de la Seine et comme les Syndicats pharmaceutiques français, s'occupent plus spécialement des questions professionnelles, se sont entendues pour organiser de concert le Congrès de 1900 et pour recevoir tous les pharmaciens ou délégués français et étrangers qui voudront bien prendre part aux travaux de ce Congrès.

Au nom de la Commission d'organisation, dont vous trouverez plus loin la composition, nous sollicitons instamment votre adhésion à ce Congrès, qui aura lieu du 2 au 8 août inclusivement à l'École supérieure de pharmacie de l'Université de Paris, 4, avenue de l'Observatoire, et que nous nous efforcerons de rendre aussi intéressant que possible, et nous vous prions de vouloir bien réserver pour ces grandes assises professionnelles la primeur de quelque travail.

Conformément au règlement qui sera ultérieurement adressé aux adhérents, le Congrès comprendra quatre sections qui seront : 1° pharmacie générale et chimie pharmaceutique; 2° matière médicale ou pharmacognosie; 3° chimie biologique, bactériologie et hygiène; 4° intérêts professionnels.

Vous trouverez ci-dessous l'indication de quelques questions que d'ores et déjà la Commission d'organisation a portées d'office à l'ordre du jour du Congrès; mais l'ensemble de ces questions constitue simplement un programme provisoire, qui sera complété par les questions que proposeront les bureaux des sections et celles qui seront présentées par les membres du Congrès.

Afin de rendre les discussions profitables, et pour que le Congrès de 1900 porte quelques fruits, la Commission d'organisation insiste vivement auprès des membres du Congrès pour qu'ils ne proposent que des questions d'ordre général et international, dont l'importance ne saurait être contestée. Les communications dont le texte aura été présenté trois mois avant l'ouverture du Congrès feront, s'il y a lieu, l'objet d'un rapport qui sera discuté en section et en séance générale; celles dont le texte sera présenté un mois avant l'ouverture du Congrès ne pourront être discutées que dans les séances des sections, la Commission d'organisation se réservant formellement le droit de ne porter à l'ordre du jour du Congrès que les questions ayant reçu son approbation.

En dehors des séances consacrées à la discussion des questions d'ordre scientifique ou professionnel, le Comité d'organisation organisera des excursions susceptibles de présenter un attrait quelconque pour les congressistes. Nous vous rappelons, à cette occasion, que, pendant la durée du Congrès, aura lieu la cérémonie d'inauguration du monument élevé à la mémoire de Pelletier et Caventou, ces deux savants auxquels le monde entier doit la découverte de la quinine.

Dans le cas où vous désireriez obtenir quelques éclaircissements au sujet du Congrès, vous pouvez vous adresser à M. Crinon, secrétaire général de la Commission d'organisation.

Quant aux travaux et rapports destinés à être soumis au Congrès, ils devront être envoyés au Secrétaire général de la Commission d'organisation.

Dans l'espoir que vous voudrez bien nous adresser votre adhésion, nous vous

22501429727

informons que le prix de la souscription est de 20 francs pour les *membres effectifs* et de 100 francs pour les *membres donateurs*, et nous vous prions de vouloir bien adresser à M. Crinon, Secrétaire général, l'une ou l'autre de ces deux sommes en même temps que votre adhésion, soit par un mandat postal, soit par tout autre moyen à votre convenance.

Nous vous prions en même temps de nous faire connaître la ou les sections dans lesquelles vous désirez être inscrit.

Veuillez agréer, Monsieur et honoré Confrère, l'assurance de nos sentiments bien dévoués.

Pour la Commission d'organisation :

Le Secrétaire général,
C. CRINON,
45, rue Turenne,

Le Président,
G. PLANCHON,
4, avenue de l'Observatoire.

WELLCOME LIBRARY
pam
QV 3
1899
C74n

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'ORGANISATION.

Président.

M. Planchon, directeur de l'École supérieure de pharmacie de l'Université de Paris.

Vice-Présidents.

MM. Petit (A.), président d'honneur de l'Association générale des pharmaciens de France.

Dupuy, professeur à la Faculté de médecine et de pharmacie de Toulouse.

Secrétaire général.

M. Crinon, secrétaire général de l'Association générale des pharmaciens de France.

Secrétaires.

MM. Desvignes, secrétaire adjoint de la Société de prévoyance des pharmaciens de la Seine.

Langrand, secrétaire général du Syndicat général des pharmaciens de France.

Viaud, vice-président de l'Association générale des pharmaciens de France.

Voiry, secrétaire annuel de la Société de pharmacie de Paris.

Trésorier.

M. Labélonye, trésorier de la Société de prévoyance des pharmaciens de la Seine.

Trésorier adjoint.

M. Leroy, trésorier de la Société de pharmacie de Paris.

MEMBRES.

MM.

Antheaume, vice-président de l'Association générale des pharmaciens de France.

Bavay, pharmacien en chef de la Marine, membre du Conseil supérieur de santé de la Marine.

Béhal, agrégé à l'École supérieure de pharmacie de l'Université de Paris.

Boulay, secrétaire général de la Société de prévoyance des pharmaciens de la Seine.

Boulicaud, représentant des Sociétés pharmaceutiques des départements.

MM.

Bourquelot, professeur à l'École supérieure de pharmacie de l'Université de Paris.

Burcker, pharmacien-inspecteur de l'armée.

Cappez, président de la Société de prévoyance des pharmaciens de la Seine.

Gamel, représentant des Sociétés pharmaceutiques des départements.

Grimbert, agrégé à l'École supérieure de pharmacie de l'Université de Paris.

Guignard, professeur à l'École supérieure de pharmacie de l'Université de Paris.

Jadin, professeur à l'École supérieure de pharmacie de Montpellier.

Jungfleisch, professeur à l'École supérieure de pharmacie de l'Université de Paris.

Klobb, professeur à l'École supérieure de pharmacie de Nancy.

Léger, pharmacien en chef de l'hôpital Beaujon, à Paris.

Leidié, président de la Société de pharmacie de Paris, professeur à l'École supérieure de pharmacie de l'Université de Paris.

Loisy, représentant des Sociétés pharmaceutiques des départements.

Marty, pharmacien-inspecteur honoraire de l'armée.

Mazières (de), vice-président de l'Association générale des pharmaciens de France.

Moissan, professeur à l'École supérieure de pharmacie de l'Université de Paris.

Poirée, président du Syndicat général des pharmaciens de France.

Prunier, professeur à l'École supérieure de pharmacie de l'Université de Paris.

Rièthe, président de l'Association générale des pharmaciens de France.

PROGRAMME PROVISOIRE

DES QUESTIONS PORTÉES À L'ORDRE DU JOUR DU CONGRÈS

PAR LA COMMISSION D'ORGANISATION.

PREMIÈRE SECTION :

Pharmacie générale et chimie pharmaceutique.

1° Méthodes analytiques propres au dosage des alcaloïdes, glucosides ou autres principes définis dans les drogues simples et dans les préparations galéniques (question renvoyée par le Congrès de Bruxelles de 1897 au Congrès de Paris de 1900).

2° Posologie et antidotes des substances toxiques.

3° Pharmacopée internationale.

TROISIÈME SECTION :

Chimie biologique. — Bactériologie. — Hygiène.

1° Unification des méthodes à employer pour l'analyse des urines et des produits pathologiques.

2° Unification des méthodes de culture en bactériologie.

QUATRIÈME SECTION :

Intérêts professionnels.

1° Quelles sont, dans les divers pays, les études préliminaires exigées des aspirants au grade de pharmacien?

2° De l'organisation des études pharmaceutiques dans les divers pays. Est-il désirable que, dans la durée du stage exigé des candidats qui subissent l'examen de validation de stage, on compte le stage accompli dans un pays étranger comme s'il avait été accompli dans le pays où l'examen est subi?

3° Limitation du nombre des officines; résultats obtenus dans les pays où elle existe.

4° Comment fonctionne l'inspection des pharmacies dans les divers pays, et comment il serait désirable qu'elle fût organisée.

Imprimerie nationale. — 3750-83-99.

Digitized by the Internet Archive
in 2018 with funding from
Wellcome Library

https://archive.org/details/b30477402